

NOM : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Classe : .....

Adresse : .....

N° de Téléphone : .....

Courriel .....

Activité(s) sportive(s) choisie(s) : .....

**Montant de la cotisation** : Pour l'inscription à 1 activité : 32 euros.

Pour l'inscription à 2 activités : 48 euros.

En cas d'inscriptions de plusieurs enfants d'une même famille, le montant est de  
24 euros par enfant.

*NB : Suite à la loi de la modernisation de la santé, le certificat médical n'est plus obligatoire : « Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires. ».*

### **Règlement de l'Association sportive.**

- Le règlement intérieur de l'établissement est valable en AS.
- Une attitude citoyenne, respectueuse et assidue est attendue tant aux entraînements qu'en compétition.
- Un appel est fait en début de séance attestant la participation effective des élèves mais attention il n'est pas du ressort des professeurs de signaler chaque absence aux parents.
- Il est souhaitable que l'élève qui sait qu'il sera absent prévienne le professeur responsable de l'activité.
- Des modifications de calendriers peuvent avoir lieu : elles sont indiquées sur le panneau d'affichage.
- Des photos peuvent être prises lors des compétitions et des séances pour la plaquette de l'établissement ou le site internet. L'inscription à l'AS engage donc obligatoirement ce droit à l'image.
- L'enseignant est responsable des élèves licenciés au cours des horaires déclarés de prise en charge des activités.
- En cas de non respect des règles ou des consignes de sécurité énoncées, l'enseignant peut à tout moment exclure temporairement ou définitivement l'élève de l'AS.

Signature de l'élève :

Signature des parents :